

Dernière limite pour déclarer vos ressources 2023 à la Caf

Malgré les relances réalisées par mail ou sms, la Caf ne connaît pas encore le montant des ressources 2023 de certains allocataires, montant qui servira au calcul de leurs droits en 2025.

Sans cette déclaration, le paiement de leurs prestations sera suspendu dès janvier.

Pour le maintien de leurs droits, les allocataires concernés doivent déclarer au plus vite leurs ressources 2023 sur le site caf.fr > espace "Mon compte" > rubrique "Mes ressources" > "Mes ressources annuelles".

Cette démarche peut être réalisée chez nos partenaires d'accueil : la liste et les adresse des points relais Caf ou des France services sont consultables sur caf.fr > Ma Caf > Points d'accueil de votre Caf.

Etes-vous concerné ?

Pour le vérifier, connectez-vous à votre dossier Caf, dans l'espace « Mon compte » du site caf.fr.

Si une information concernant les revenus de votre foyer manque, un message d'alerte vous le signale et vous permet de faire cette déclaration en ligne sans tarder.

En cas de difficulté

Ce, **vendredi 17 janvier 2025 de 7h30 à 13h30**, dans ses accueils de Cayenne, Kourou et St Laurent du Maroni, la Caf organise une **matinée d'aide à la télé-déclaration des ressources 2023**.

Vous avez besoin d'aide pour cette démarche ?
Présentez-vous muni de vos justificatifs de revenus 2023.

Vous serez reçu, sans rendez-vous, par un conseiller Caf qui vous accompagnera dans votre déclaration en ligne.



